

# Loi électorale, le doute plâne

**RDCongo** Interprétation différente dans la majorité et l'opposition.

**L'**opposition congolaise a exigé, mardi, la publication par la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) d'un calendrier global des scrutins à venir, deux jours après le vote d'une nouvelle loi électorale. Or, certaines dispositions de cette dernière n'étaient pas interprétées de la même manière, mardi, dans la majorité et dans l'opposition.

## Une question d'interprétation

Le premier projet de texte, voté par l'Assemblée nationale, avait provoqué quatre jours d'émeutes dans le pays, la semaine dernière, parce qu'en exigeant un recensement de la population avant les scrutins – recensement qui durera trois à quatre

ans – il revenait à prolonger d'autant le Président et les députés après la fin de leur mandat.

Le Sénat avait proposé un amendement indiquant que ce recensement devait se faire *“dans le respect des délais constitutionnels”* fixant la durée des mandats électifs.

La commission mixte chargée d'harmoniser les deux textes a alors produit une loi – votée dimanche par les deux chambres – supprimant l'amendement du Sénat ainsi que la référence à l'obligation de recensement avant la présidentielle (article 8). Pour l'élection des députés (art. 115), toutefois, l'alinéa 1 indique que pour connaître le nombre de députés par circonscription, il faut diviser *“le nombre total d'habitants”* du pays par celui des sièges à pourvoir et (alinéa 4) *“le nombre total d'habitants de cette circonscription”* par le quotient électoral évoqué à l'alinéa 1.

*“Je pense que le chef de l'Etat devra demander que la loi soit examinée en deuxième lecture pour mettre fin à cette incohérence”*, a indiqué à *“La Libre Belgique”* le député UNC

(opposition) M. Mayo. *“Si ce n'est pas fait, on dépendra de la bonne foi des uns et des autres. La Ceni va demander le nombre total d'habitants et puis attendre”* pour lancer le processus électoral. *“Et on va dépasser les mandats.”* Soit un retour à ce que la rue a rejeté.

Le sénateur de la majorité Evariste Mabi Mulumba se veut rassurant, bien qu'il ne dise pas vraiment autre chose: *“C'est un problème d'interprétation. Je ne pense pas que cela revienne à exiger*

*un recensement, sinon ce serait faire marche arrière et le problème resterait. C'est à la Ceni d'interpréter ce texte. Je crois qu'on fera comme en 2006 et 2011 (précédentes élections), par extrapolation des anciennes données.”*

Selon les informations de *“La Libre Belgique”*, cependant, la discussion entre

les deux chambres pour harmoniser le texte de loi a largement porté sur le désir des

députés de voir leur mandat prolongé comme l'avait été celui des sénateurs, le renouvellement prévu du Sénat, en 2011, ayant été annulé à la suite du scandale causé par la

fraude massive pour élire Président et députés.

#### **Doublement du coût**

Jusqu'ici, les élections du Président et des députés ont

eu lieu le même jour. Les découpler, nous indique un expert électoral, reviendrait à presque doubler leur coût. Cela justifierait-il de retarder aussi la présidentielle ?

**Marie-France Cros**

*“Je pense que  
le chef de l'Etat  
devra demander  
que la loi  
soit examinée en  
deuxième lecture  
pour mettre fin à  
cette incohérence.  
Si ce n'est pas fait,  
on dépendra de  
la bonne foi des  
uns et des autres.”*

**HONORABLE MAYO**

Député UNC (opposition)